

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2014

Le vingt deux septembre deux mille quatorze, à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gérard ALAZARD, Maire de LUZECH.

Etaient présents : Mr Gérard ALAZARD, Mme Nadine BALCON, Mr Bernard PIASER, Mme Fabienne ALEMANNI, Mr Pierre BORREDON, Mr Rémy MOLIERES, Mr Daniel DUBOS, Mme Odile BORREDON, Mme Agnès LEBRE, Mme Delphine AZNAR, Mr Jean-Luc MANIE, Mme Nathalie QUEYREL, Mr Jean-Jacques BONDER, Mr Alexandre VIGNALS, Mme Christine GARRIGUES, Mr Floréal CARBONIE, Mme Christine CALVO, Mr Joël BOURDAIN, Mme Michèle CUBAYNES.

Etaient absents excusés :

Secrétaire de séance : Christine GARRIGUES

2014_8_1 : Approbation du compte rendu du 31 juillet 2014

Approbation à l'unanimité du compte rendu.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 19 Procurations :	Pour : 19 Contre : Abstentions :

2014_8_2 : Point sur la Cité scolaire

Monsieur CARBONIE fait un point sur l'avancement des travaux de la cité scolaire. Le chantier est entièrement sécurisé par du grillage. La première partie du lot terrassement touche à sa fin. Les différentes plateformes sont maintenant perceptibles. Va bientôt débiter la partie forage pour la géothermie et micro pieux pour les fondations du gros œuvre.

La réception des travaux de la première partie voirie a eu lieu vendredi 5 septembre 2014.

Pas de retard à signaler à l'heure actuelle. Au contraire, certains travaux ont pris une avance d'une quinzaine de jours.

Monsieur BORREDON informe également qu'un arrêté de fermeture temporaire de voirie communale a été pris pour la durée de chantier, une information a été donnée à chaque riverain.

Les ouvriers du chantier utilisent fréquemment le gîte communal pour dormir. Une plaquette d'information leurs a été distribuée, mentionnant les divers hébergements, restaurants, commerces et services sur Luzech.

2014_8_3 : Point sur les équipements sportifs

Monsieur CARBONIE nous fait part de plusieurs points techniques :

- Réunion de travail avec le principal du collège et les enseignants d'EPS, ainsi qu'avec les deux directeurs d'école pour confirmation des besoins sur les équipements sportifs
- Visite des installations sportives de la ville de Figeac, avec des modules de courses, sauts, lancers et parcours santé très intéressants, peu coûteux et fonctionnels

Monsieur Le Maire complète avec les éléments suivants :

- Différentes rencontres engagées avec le CG46, Communauté de Communes, Pays de Cahors, etc... afin de monter les dossiers de subvention
- Rencontre avec Nicolas Morel - architecte DPLG – auteur du programme pour engager les étapes suivantes, des améliorations et aménagements sans dénaturer le projet d'ensemble

- Nécessité de choisir assez rapidement un maître d'œuvre dans le cadre d'une procédure adaptée d'appel d'offre
- Un dossier CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) va être déposé pour la fin de l'année, un autre pour le sport adapté

Monsieur Le Maire précise également les prochaines étapes à très court terme :

- Discussion avec une **entreprise industrielle** pour échange d'expérience (en cours)
- Rendez-vous avec la **Fédération Française de Tennis**

2014_8_4 : Fontis sur la rive gauche du barrage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la présence de fontis au droit de la route communale n°104 de part et d'autre de l'écran anti-contournement situé dans l'axe du barrage en rive gauche.

Ces désordres n'affectent pas le niveau de sureté du barrage.

Ces présences de zones décomprimées voire localement de cavités à faible profondeur d'environ 2 à 3m sont vraisemblablement en lien avec la karstification du massif calcaire sous les remblais et les alluvions.

EDF Production nous confirme l'existence de circulations d'eaux souterraines particulièrement actives à la base des alluvions, dont le flux provoque l'entraînement d'éléments de sol.

C'est ce mécanisme d'érosion qui est responsable de la formation de fontis par soutirage progressif, mais continu de particules d'où le maintien du caractère actif des fontis sur ce secteur ainsi que dans le voisinage

Le risque potentiel d'effondrement ponctuel de la chaussée sous le poids d'un véhicule au droit du barrage est donc persistant

Suite à ces informations et recommandations d'EDF, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'arrêté d'interdiction de circulation sur cette voie qu'il va prendre à titre préventif,

Cet arrêté ne sera applicable qu'après la période des vendanges pour ne pas perturber l'activité agricole à un moment crucial et qu'après information des habitants de ce secteur.

Il prendra fin au printemps 2015 après la réalisation des travaux par EDF.

2014_8_5 : Choix du fournisseur Télécommunication

Monsieur le Maire informe qu'une étude a été réalisée pour choisir le meilleur fournisseur en télécommunication tant sur le plan de la qualité que sur le coût pour satisfaire nos différents besoins

4 fournisseurs ont été contactés :

- Orange
- Bouygues
- SFR
- CSX

Le résultat de l'étude montre la possibilité de réduction importante de la facture globale télécommunication en renégociant les contrats existants.

Bouygues n'ayant pas de solutions adaptées sur notre localité et le revendeur SFR ayant une offre jugée non compétitive, Monsieur BOURDAIN est chargé de poursuivre les négociations entre Orange et CSX, pour tenter de négocier certaines options (orange) et d'obtenir des garanties sur le service après vente (CSX).

2014_8_6 : Rétrocession concession cimetière n°37 au cimetière de l'Île – Mme MURAT Josette

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le courrier reçu le 8 août dernier par lequel Madame Josette MURAT, domiciliée 4 Rue de Maquelaze 46800 MONTCUQ souhaite rétrocéder à la Commune de Luzech, la concession n° 37 située dans le cimetière de l'Île, dont elle est concessionnaire depuis le 22 octobre 1991.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une concession nouvelle et qu'elle n'a jamais été utilisée.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter cette rétrocession à titre gracieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette rétrocession à titre gracieux.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 19 Procurations :	Pour : 19 Contre : Abstentions :

2014_8_7 : Classement et dénomination voies communales

Dénomination et classement dans le domaine public communal des voies sises « Le Payral » et « Impasse du Merlot »

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L. 141-1 à L. 141-3 inclus, relatifs à la voirie communale, et son article L.141-8 pour ses dépenses d'entretien,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de classer dans le domaine public communal les voies rurales suivantes :

- L'impasse desservant le groupe d'habitations au lieu-dit « Le Payral »
- L'impasse du Merlot

Il précise que ces voies remplissent les conditions requises pour être affectées dans le domaine public communal (largeur, revêtement...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- De classer dans la voirie communale :
 - L'impasse sise au lieu-dit « Le Payral » d'une longueur de 132 m et d'une largeur de 4 m qui portera dorénavant la dénomination suivante : **Impasse du Payral**, voie communale n° 74.

- L'impasse du Merlot d'une longueur de 52 m et d'une largeur de 7 m, voie communale n° 75.
 - De mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale.
 - De transmettre la présente délibération à la Communauté des Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble ainsi qu'au service du cadastre.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 19 Procurations :	Pour : 19 Contre : Abstentions :

2014_8_8 : Fixation loyer terrain Legrand

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de LUZECH est locataire depuis 1979 d'un terrain sis à Trescols, appartenant à M. et Mme LEGRAND, cadastré section AT n° 13 d'une surface de 2 164 m² pour un loyer annuel de 18.29€.

Il précise que suite au décès de M. LEGRAND et du placement sous tutelle de Madame LEGRAND, il y a lieu de signer une nouvelle convention avec Madame SASSIN, tutrice.

Considérant qu'il est important pour la Commune de conserver l'usage de cette parcelle sur laquelle se trouve le plateau sportif des établissements scolaires, Monsieur le Maire propose donc de conclure une nouvelle convention d'occupation des lieux dont le loyer reste à déterminer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide de fixer** le loyer annuel à **20 €** dû à Madame LEGRAND.

Une convention à titre précaire sera conclue par le maire avec Madame Legrand dans le cadre de la délégation de compétence du conseil municipal au maire.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 19 Procurations :	Pour : 19 Contre : Abstentions :

2014_8_9 : Projets d'aménagement sur la commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre l'attache d'un cabinet d'urbanisme pour réaliser une étude homogène et cohérente des différents projets potentiels d'évolution et d'aménagement de notre commune tels que :

- *Révision ou Modifications du PLU ... basées sur les nouveaux textes de lois*
- *Une éventuelle voie piétonne/cyclable de Caix à Luzech*
- *Une modernisation de nos places (Canal, Victoire, Luctérius, Treil, Uxellodunum), du quai Pélissié, de l'avenue de l'Uxellodunum dans un contexte d'amélioration de leur utilisation, tant en terme de stationnement, d'accessibilité, de polyvalence, etc.*
- *Le développement de la base de Caix*
- *La voirie dans la zone Pech Delmas, Cité scolaire dans la perspective d'un trafic supérieur (lotissements futurs)*

Monsieur le Maire précise que cette étude permettra aux différentes commissions de partager une vision générale et des mêmes grandes lignes d'ensemble, de faciliter leurs travaux et de pouvoir approfondir ou d'amender à partir d'un socle commun de départ d'où un gain de temps et de qualité considérables. Cette étude ne doit cependant pas être démesurée et rester à l'échelle de Luzech. (Environ 10 jours de travail).

Monsieur BOURDAIN informe que le Conseil Général est doté d'un service qui pourrait réaliser pour le compte de la commune cette étude.

Monsieur le Maire doute de l'efficacité d'un tel service par rapport à un cabinet d'urbanisme car à sa connaissance, il ne connaît pas d'architectes urbanistes ou autres équivalences parmi les intervenants.

Monsieur MOLIERES précise qu'une adhésion est nécessaire pour solliciter un tel organisme (1€ par habitant pour 4 journées de conseil maximum, puis une facturation additionnelle au-delà).

Monsieur CARBONIE pense que les services du Conseil Général peuvent être compétents sur certains points comme la voie piétonne de Caix ou la voirie de Pech Delmas.

Monsieur BOURDAIN nous informe de l'existence d'un syndicat mixte qui est intervenu sur la commune de Martel pour réaliser le même type de travail.

Madame CALVO appelle à la vigilance par rapport à certains audits qui ne débouchent sur rien d'intéressant ou rien d'exploitable.

Pour conclure, Monsieur le Maire propose d'engager une consultation sur le choix d'un cabinet d'urbanisme et de se rapprocher des services du Conseil Général / DDT pour en connaître un peu plus sur les conditions et les services qu'ils proposent, tout cela permettant d'appréhender au mieux des études de qualité, exploitables et pertinentes dans une enveloppe budgétaire raisonnable.

2014_8_10 : Conseil financier pour emprunt cité scolaire

Monsieur le Maire propose de faire appel à une société spécialisée dans l'accompagnement et la mise en œuvre des financements bancaires pour négocier au mieux les futurs emprunts nécessaires pour la construction du groupe scolaire et des équipements sportifs.

Monsieur BOURDAIN trouve dommage de faire encore appel à une aide extérieure alors qu'une commission des finances pourrait faire ce travail.

Monsieur le Maire pense qu'une commission des finances, aussi brillante soit elle, ne sera jamais au niveau d'un cabinet de conseil financier tant en terme de compétence, que de connaissance des meilleures pratiques des marchés financiers, ou que des forces et des faiblesses des différents organismes prêteurs. La commune ne peut faire l'impasse sur une telle aide, au vu des sommes engagées pour la cité scolaire et les équipements sportifs. Pour un coût inférieur à 2 500 €, une économie de plusieurs dizaines de milliers d'euros pourrait être réalisée.

De plus, Monsieur le Maire préfère procéder à l'analyse des différents scénarios financiers en séance du Conseil Municipal dans son ensemble plutôt qu'en commission des finances, vu l'importance des sommes engagées.

2014_8_11 : Subvention association « Ensemble pour Luzech »

Monsieur le Maire informe qu'une association nouvellement créée, « Ensemble pour Luzech » demande une subvention de 200 €.

Monsieur PIASER pense qu'il est souhaitable d'attendre une année de fonctionnement pour verser une subvention, comme cela se pratique avec les autres associations.

Madame ALEMANNI rappelle la date limite pour le dépôt des demandes en février de chaque année.

Monsieur DUBOS pense qu'il est nécessaire d'avoir un compte rendu d'activités et du recul sur les activités de l'association.

Madame QUEYREL souligne la connotation politique du nom de l'association avec la liste candidate aux dernières élections municipales, d'où un malaise par ce mélange des genres.

Monsieur BOURDAIN rappelle les statuts de l'association qui propose des animations culturelles et sportives sur toute la commune.

Monsieur le Maire dit être favorable à toute association qui crée de l'animation sur la commune mais souligne l'amalgame entre le nom de la liste aux dernières élections et le nom de l'association, et suggère qu'elle change de nom.

Madame CALVO fait part des projets de l'association :

- Marché de Noël le 28 novembre 2014
- Evènement sportif en 2015.

Madame CUBAYNES dit que l'association n'a pas de connotation politique mais correspond à une énergie mobilisée. L'association n'a pas inventé les repas de quartier mais recherche des moments de convivialité à travers ses manifestations.

Monsieur le Maire demande à la commission « Vie du Village » de veiller à une meilleure synchronisation de toutes les futures manifestations, non seulement celles de cette nouvelle association mais de façon plus générale toutes celles de la commune.

Monsieur le Maire propose de mettre au vote une subvention exceptionnelle de 200 € notamment pour couvrir les frais du marché de Noël.

Le conseil municipal se prononce majoritairement contre la subvention à l'association « Ensemble pour Luzéch »

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 19 Procurations :	Pour : 6 Contre : 12 Abstentions : 1

2014_8_12 : Don JérémY BONDER

Monsieur le Maire fait état d'une proposition de don exceptionnel pour Monsieur JérémY BONDER dans le cadre de son activité escalade, pour l'aider à financer ses divers déplacements lors des manches du championnat du monde d'escalade. Nous pouvons souligner le caractère exceptionnel de cette aide à ce jeune, originaire de Luzéch, sportif membre de l'équipe de France d'escalade, qui évolue parmi les meilleurs mondiaux de sa discipline.

Monsieur le Maire propose de voter un don exceptionnel de 200 €. Sachant que des crédits ont été votés pour approvisionner le compte 6713 correspondant, dans le budget primitif.

En contrepartie d'une telle aide, il sera demandé à Monsieur BONDER d'intervenir et nous faire partager ses impressions lors d'une manifestation sportive ou autre évènement au sein de notre commune. Monsieur VIGNALS pense qu'une intervention auprès des jeunes serait très intéressante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce majoritairement pour le don à Monsieur JérémY BONDER.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 19 Procurations :	Pour : 14 Contre : Abstentions : 5

2014_8_13 : Questions diverses

Monsieur BOURDAIN fait part d'une demande de la part de Monsieur ACACIO habitant rue des balcons, pour la **pose d'une rampe**. Messieurs PIASER et BORREDON se rendront sur place prochainement pour étudier cette demande.

Madame CALVO nous fait part d'**incivilités** sur le territoire de la commune. Monsieur le Maire informe qu'à chaque incivilité une plainte ou main courante doit être déposée auprès de la gendarmerie.

Madame QUEYREL signale l'**absence d'un rocher** sur le parking de l'écluse. Messieurs PIASER et BORREDON se rendront sur place prochainement pour remédier à ce problème.

Fin de séance